



**Jeudi 23 septembre 2004 :
Journée de mobilisation nationale de l'APF**

*« Pour une véritable revalorisation des ressources
des personnes en situation de handicap »*

&

**Du 20 au 24 septembre 2004,
les personnes en situation de handicap
invitent les parlementaires chez elles !**

*« Mieux connaître
pour mieux représenter chaque citoyen »*

**Dossier de Presse
14 septembre 2004**

Informations presse

◆ Sylvaine Séré de Rivières – 01 40 78 69 60 / 06 07 40 16 65
sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr

Rentrée 2004

Ressources des personnes en situation de handicap : L'APF tire la sonnette d'alarme

Alors que le projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation sociale des personnes en situation de handicap doit passer en 2^e lecture au Parlement cet automne, l'APF se mobilise du 20 au 24 septembre 2004.

En effet, adopté en 1^{ère} lecture en juin dernier, le projet de loi reste muet sur la problématique des ressources des personnes en situation de handicap. L'APF a donc décidé de tirer la sonnette d'alarme. Parce qu'il n'est pas admissible aujourd'hui que des personnes en situation de handicap vivent toute leur vie sous le seuil de pauvreté !

Une enquête réalisée par l'APF en juillet 2004 auprès de 3200 personnes en situation de handicap montre que 60% des personnes ont un revenu mensuel inférieur à 1000 €. Parmi elles, 50% sont bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé – 587,74 € par mois maximum.

◆ Grande journée de mobilisation nationale : jeudi 23 septembre

Dans toutes les régions de France, les délégations départementales de l'APF se mobilisent pour faire entendre l'indignation des personnes en situation de handicap face à un gouvernement qui refuse de prendre en compte leur situation précaire.

◆ Des parlementaires chez les personnes en situation de handicap : du 20 au 24 septembre

Les personnes en situation de handicap veulent croire qu'un dialogue direct et sincère avec les représentants du pays peut faire évoluer la compréhension de ces derniers et faire avancer le projet de loi. Elles invitent donc les parlementaires à leur rendre visite, à leur domicile, afin qu'ils puissent se rendre compte de leurs conditions de vie quotidienne. Déjà **210 parlementaires** ont répondu positivement à l'invitation des personnes en situation de handicap : 171 députés et 39 sénateurs.

◆ Une enquête nationale pour démontrer la précarité des personnes en situation de handicap :

Pour appuyer les revendications des personnes en situation de handicap et de leurs familles, l'APF a réalisé en juillet 2004 une enquête nationale : « Ressources et compensation, quelles conditions de vie pour les personnes en situation de handicap ? »

Le bilan est sans concession : 60% des personnes ont un revenu mensuel inférieur à 1000€ et 55% n'ont pas d'autres sources de revenu que le leur pour vivre. 38% des personnes interrogées ont comme ressources propres mensuelles l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) – soit maximum 587,74€ - (pour mémoire, le niveau actuel du SMIC est de 1286,09 € brut mensuel). Seules 19% des personnes touchent un salaire.

**Jeudi 23 septembre 2004 :
Grande journée de mobilisation nationale de l'APF**

**« Des ressources en dessous du seuil de pauvreté :
Est-ce ainsi que les personnes en situation de handicap
doivent vivre ? »**

« Nous ne sommes pas reconnus en tant que citoyens » ; « Nous sommes tous en survivance » ; « Isolement total » ; « Chienneté de vie » ; « Quand mes parents ne seront plus là, que vais-je devenir ? » ; « Les personnes en situation de handicap sont considérées comme des personnes moins que rien »...

Le cri est fort, l'indignation réelle : les personnes en situation de handicap en ont assez de ne pas être entendues quand elles expriment l'impossibilité pour elles de vivre dignement, et ce par manque de moyens financiers !

Aussi, le 23 septembre, l'APF organise une grande journée de mobilisation pour faire entendre leurs voix.

♦ **A Paris :**

Pique-nique aux Invalides à partir de 12h puis manifestation à partir de 13h30 entre le secrétariat d'Etat aux personnes handicapées, Matignon et l'Assemblée Nationale. Slogans, animations de rue...

♦ **En province :**

Manifestations, sit-in, rassemblements...de nombreuses opérations sont prévues !

> **Quelques exemples :**

Rhône-Alpes, à Lyon, de 14h à 17h :

Défilé sur les bord du Rhône jusqu'à la Préfecture avec slogans, chansons sur le thème des ressources. A la préfecture, dépôt de cent fauteuils vides dans la cour intérieure pour symboliser le manque de ressources financières qui rend les personnes en situation de handicap invisibles dans la société au quotidien. Une délégation d'adhérents est préparée à intervenir si une invitation se présente à la Préfecture.

Midi-Pyrénées, à Toulouse, toute la journée :

Banderoles sur ponts routiers. Circulation dans la ville avec un véhicule-sandwich et diffusion de tracts. Pique-nique aux péages en direction de Toulouse. Rassemblement devant le Capitole. A 15h30 : distribution à la population cerises et queues de cerises sur le thème « Faut-il se satisfaire de queues de cerises ».

Auvergne, à Clermont-Ferrand, de 14h à 17h :

Une soixantaine d'adhérents se rend dans un centre commercial. Certains vont entrer faire des courses et acheter un paquet de pâtes, une boîte de conserve...Arrivés aux caisses qu'ils bloqueront quelques instants, slogans pour informer qu'une société avec stationnements adaptés, caisses accessibles (...) ne sert à rien si les personnes en situation de handicap n'ont pas les moyens d'y vivre. Cette opération se fera en présence de parlementaires qui se rendront ensuite au domicile des personnes.

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

> Liste complète des manifestations :

Alsace-Lorraine : rendez-vous à 10h pour un sit-in Place Maginot à Nancy.

Aquitaine : rendez-vous à 13h place Peyberland, à Bordeaux (pique-nique puis manifestation).

Auvergne : rendez-vous à 14h sur le parking du magasin Auchan Aubier (sud) à Clermont-Ferrand.

Bourgogne : rendez-vous à 14h devant le Conseil Régional à Dijon.

Bretagne :

Finistère : rendez-vous à 14h, place de la Résistance à Quimper.

Côtes-d'Armor : rendez-vous à 12h, place de la Préfecture à Saint-Brieuc (pique-nique et défilé).

Ille-et-Vilaine : rendez-vous à 14h, place de la Mairie à Rennes.

Morbihan : rendez-vous à 13h30, devant la Préfecture, à Vannes.

Centre : rendez-vous à 14h30 devant la Préfecture, à Orléans.

Champagne-Ardennes : rendez-vous avec le Préfet.

Franche-Comté, deux rassemblements : rendez-vous à 14h devant le Conseil Régional ou devant la Préfecture, à Besançon.

Languedoc-Roussillon : diffusion de tracts aux péages et devant lieux ciblés (Préfecture...). Projet d'une émission-débat sur France 3.

Limousin : rendez-vous à 14h30 devant la Préfecture, à Limoges.

Midi-Pyrénées : rendez-vous à 15h30, place du Capitole à Toulouse.

Nord-Pas-de-Calais : rendez-vous à 14h devant la Préfecture, à Lille.

Basse-Normandie : Pique-nique et défilé à Caen.

Pays-de-Loire : rendez-vous à 12h00, Place du Jet d'Eau (Jacobins) au Mans. Tenue d'un forum citoyen.

Picardie : rendez-vous à 14h devant la Maison de la culture, à Amiens.

Poitou-Charentes : rendez-vous à 14h devant la Préfecture, à Poitiers.

PACA : rassemblement devant la Préfecture, à Marseille.

Rhône-Alpes : rendez-vous à 14h sur le parking sud du Pont Wilson à Lyon.

Pour une véritable revalorisation des ressources des personnes en situation de handicap

Aujourd'hui, une personne en situation de handicap qui ne travaille pas, devra vivre toute sa vie avec des ressources en dessous du seuil de pauvreté. Dans ces conditions, comment accéder à l'égalité des droits et des chances, la participation sociale et la citoyenneté promises par le gouvernement ?

◆ L'APF dénonce le statu quo inadmissible des ressources des personnes en situation de handicap qui ne travaillent pas.

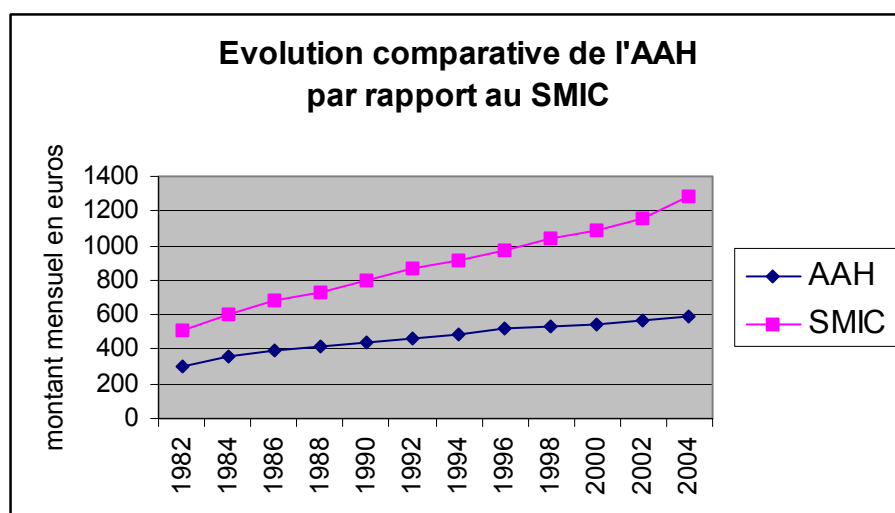
Une personne en situation de handicap ne travaillant pas doit survivre avec 587,74 € par mois (allocation adulte handicapé - AAH -, certaines pensions d'invalidité) : Comment dès lors se loger, se nourrir, se vêtir, payer ses factures et s'accorder des loisirs ?

◆ L'APF rappelle que les ressources des personnes en situation de handicap se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Le seuil de pauvreté se situe environ à 650 € (par mois)¹.

◆ L'APF demande instamment que ces ressources atteignent rapidement le niveau du SMIC, pour qu'elles puissent enfin vivre dignement et participer à la société.

En 2004, alors que le SMIC a été revalorisé de 5,8%, l'AAH a été revalorisée de 1,7% seulement. L'AAH représente désormais 45,7% du SMIC contre 60,2% en 1982.



L'APF attend un véritable engagement politique pour garantir un revenu d'existence décent aux personnes en situation de handicap qui ne travaillent pas.

¹ Rapport 2004, Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale

Ressources et compensation : Quelles conditions de vie pour les personnes en situation de handicap ?

Enquête nationale de l'APF – juillet 2004 Les chiffres clés

*Echantillon représentatif de 3197 personnes en situation de handicap.
75% des personnes ont entre 20 et 60 ans et 90% vivent à domicile.*

◆ Généralités

60% des personnes ont un revenu mensuel inférieur à 1000 € et 55% n'ont pas d'autres sources de revenu.

Plus de 60% des personnes interrogées sortent (au cinéma, au restaurant...) moins de 5 fois par an et près d'1/4 ne sortent jamais.

60% des personnes ne pratiquent aucun sport ou loisir et 28% ne pratiquent aucun sport ou loisir par manque de moyens financiers.

Enfin, 63% des personnes interrogées ne sont pas parties en vacances cet été. Pour la moitié d'entre elles, la raison invoquée est le manque de moyens financiers.

◆ Cas des personnes percevant un revenu de moins de 1000 € par mois

**Plus de 50 % de ces personnes vivent avec un seul revenu et il est inférieur au SMIC !
1/3 d'entre elles ont entre 36 et 50 ans et 1/4 entre 20 et 35 ans.**

1/3 d'entre elles vivent seules et près d'1/4 de ces personnes vivent dans leur famille.

Parmi ces personnes, 50% sont des bénéficiaires de l'AAH.

Plus d'1/3 de ces personnes consacrent seulement entre 150 et 400 € de leur budget mensuel aux frais de vie quotidienne.

Près de 50% sortent moins de 2 fois par an et 1/4 ne sortent jamais

Près de 70% ne pratiquent aucun sport ou loisir et 1/3 d'entre elles ne le font pas par manque de moyens financiers.

◆ Cas des bénéficiaires de l'AAH

60% n'ont pas d'autres sources de revenus pour vivre.

74% ont entre 20 et 50 ans

64% font appel à une tierce personne et 50% utilisent certaines aides techniques

65% sortent moins de 5 fois par an et 43% sortent moins de 2 fois par an.

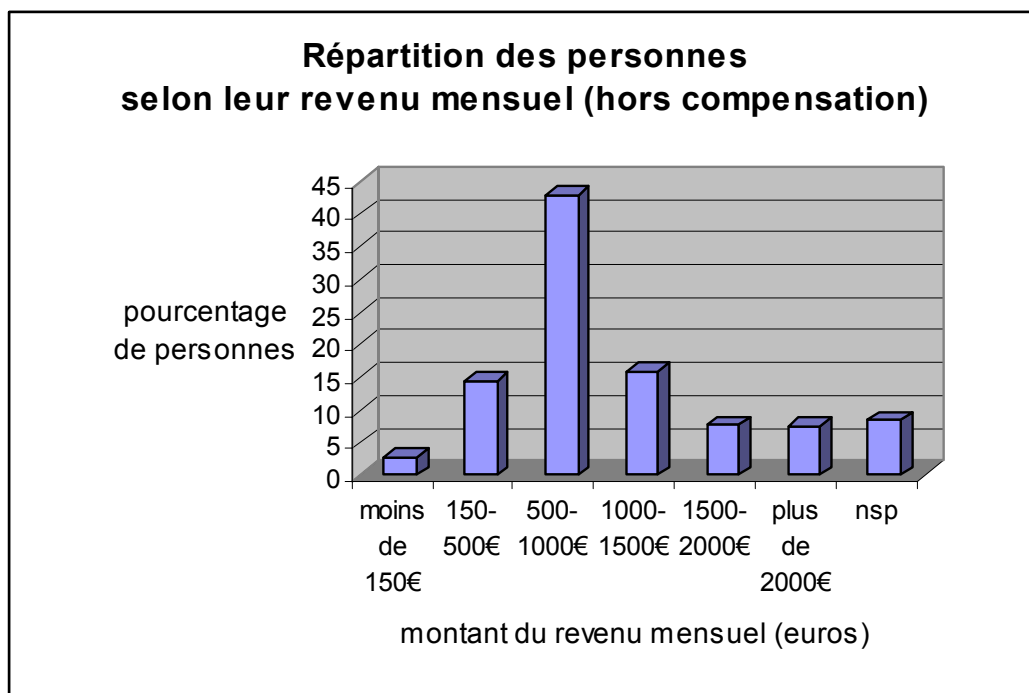
Analyse de l'enquête « Ressources et compensation »

◆ Conditions de vie des personnes en situation de handicap en général :

> Un revenu jugé majoritairement moyen ou faible

La moitié des personnes interrogées jugent leur niveau de vie moyen et plus d'1/3 le jugent faible. Une opinion certes subjective mais qui se vérifie concrètement lorsque l'on entre dans le détail des réponses apportées.

En effet, **60% des personnes ont un revenu mensuel inférieur à 1000 €** et 55% n'ont pas d'autres sources de revenu que le leur pour vivre.



38% des personnes interrogées ont comme ressources propres mensuelles l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) – soit maximum 587,74€ -. Seules 19% des personnes touchent un salaire.

En outre près de la moitié des personnes sont dans l'impossibilité de se constituer une épargne pour leur projet de vie.

> Conséquence de ces faibles revenus : une vie sociale extrêmement réduite

Plus de 60% des personnes interrogées sortent (au cinéma , au restaurant...) moins de 5 fois par an et près d'1/4 ne sortent jamais.

60% des personnes ne pratiquent aucun sport ou loisir et **28% ne pratiquent aucun sport ou loisir par manque de moyens financiers.**

De plus, 42% des personnes pratiquant un sport ou un loisir y consacrent moins de 50 € par mois.

Enfin, 63% des personnes interrogées ne sont pas parties en vacances cet été. Pour la moitié d'entre elles, la raison invoquée est le manque de moyens financiers.

◆ **Conditions de vie des personnes disposant d'un revenu de moins de 1000€ par mois :**

> **Des personnes jeunes, ayant pour choix de vie l'isolement ou l'absence d'autonomie**

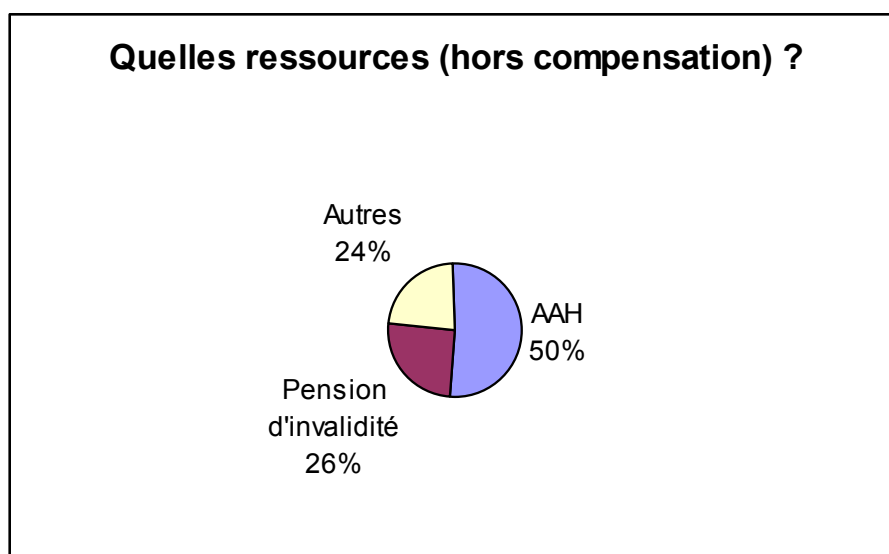
Un exemple particulièrement représentatif du niveau de vie actuel des personnes en situation de handicap : plus de 50 % de ces personnes vivent avec un seul revenu et il est inférieur au SMIC ! Un exemple encore plus marquant quand on voit qu'**1/3 d'entre elles ont entre 36 et 50 ans** et **¼ entre 20 et 35 ans**.

Or parmi ces personnes il est intéressant de constater qu' **1/3 d'entre elles vivent seules** et que plus de 65% sont célibataires, divorcées ou séparées. A titre de comparaison : 50% des personnes ayant plus de 1000 € par mois pour vivre sont mariées ou en couple. Un constat qui laisse présager l'isolement et la précarité des personnes ayant moins de 1000€ pour vivre.

En outre, **près d'1/4 de ces personnes vivent dans leur famille** contre 6% parmi celles ayant plus de 1000 € par mois. Ce résultat tend à confirmer la 1^{ère} impression : difficile de s'en sortir seul avec un tel revenu !

> **Les bénéficiaires de l'AAH, premiers touchés par la précarité**

Parmi ces personnes, **la moitié sont des bénéficiaires de l'AAH** et ¼ perçoivent une pension d'invalidité : cela montre bien qu'il n'y a pas que les personnes bénéficiant de l'AAH qui sont concernées par la précarité.



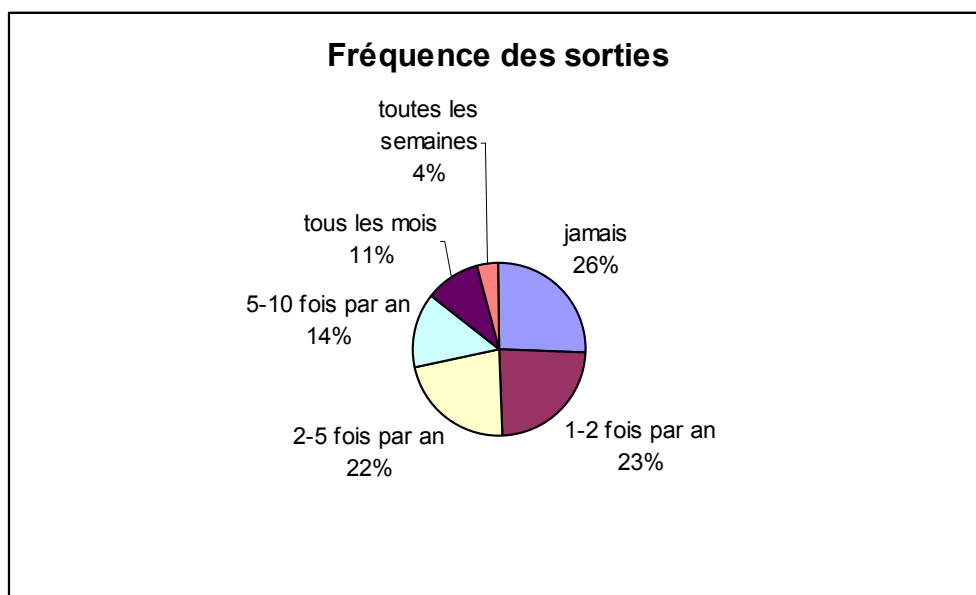
> **Une vie quotidienne marquée par la privation**

Plus d'1/3 des personnes ayant moins de 1000 € pour vivre consacrent seulement entre 150 et 400 € de leur budget mensuel aux frais de vie quotidienne : comment peut-on se nourrir, se vêtir, payer ses factures et avoir des loisirs pour 150 à 400 € par mois ? Elles y parviennent au prix d'économies draconiennes, de privations : peut-on alors réellement parler de participation sociale ?

Comment dès lors s'étonner du fait que la majorité de ces personnes jugent leur niveau de vie faible ?

> Une vie sociale quasi-inexistante

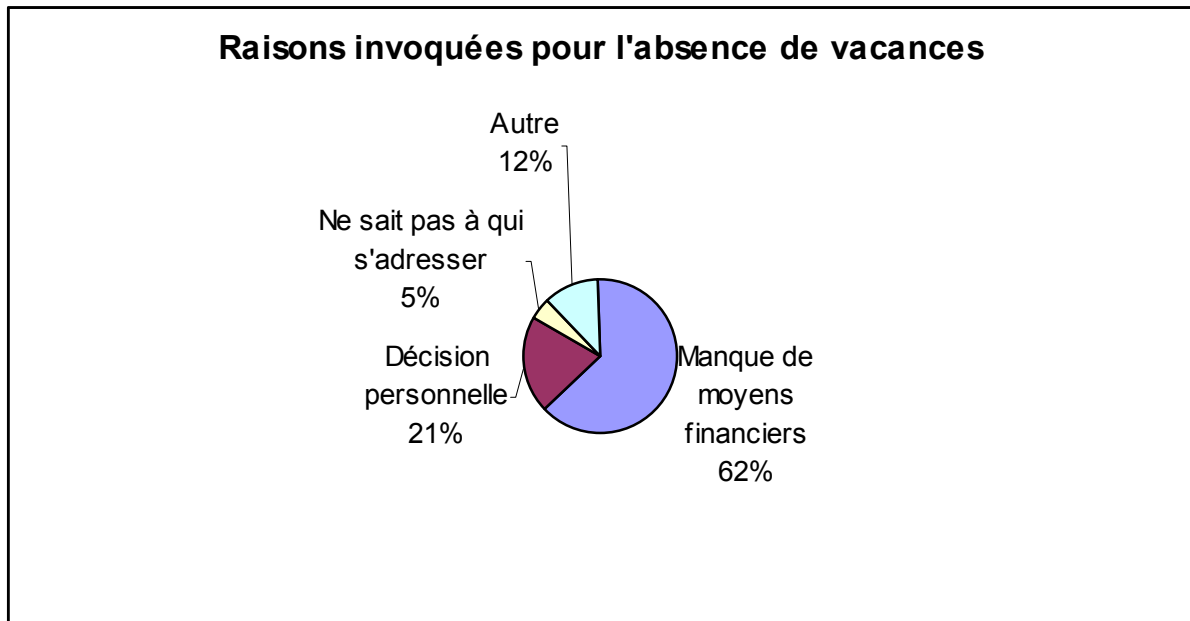
Près de 50% des personnes ayant moins de 1000 € pour vivre sortent moins de 2 fois par an et 1/4 ne sortent jamais ! En revanche, plus d'1/3 des personnes ayant plus de 1000 € sortent presque tous les mois...



Près de 70% des personnes ayant moins de 1000 € pour vivre ne pratiquent aucun sport ou loisir et 1/3 d'entre elles ne le font pas par manque de moyens financiers.



65% des personnes ayant moins de 1000 € pour vivre ne sont pas parties en vacances cet été dont 62% par manque de moyens financiers.



> Le choix de la survie

L'analyse des résultats de l'enquête met en outre **en exergue un phénomène**, peu connu mais très fréquent chez les personnes en situation de handicap à faible revenu, et **révélateur de l'insuffisance de moyens pour vivre dignement : l'utilisation d'une partie de leurs aides financières liées à la compensation² à autre chose que de la compensation, c'est-à-dire pour leurs frais de vie quotidienne : cela démontre bien qu'elles ne peuvent se contenter de leur revenu principal pour vivre !**

En effet, si on regarde les chiffres :

28% des personnes ayant moins de 1000 € pour vivre touchent entre 500 et 1000 € de compensation ; or seulement 16% de celles-ci consacrent le même montant, dans leur budget, aux frais liés au handicap.

25% d'entre elles touchent entre 150 et 500 € de compensation ; or 32% consacrent entre 150 et 500 € de leur budget aux frais liés au handicap.

Plus d'1/3 des personnes touchant entre 500 et 1000 € de compensation consacrent moins de 500 € aux frais liés au handicap.

➔ Ce différentiel montre que les personnes font le choix d'utiliser une part des sommes versées au titre de la compensation à autre chose que des aides techniques ou humaines.

Or **1/3 des personnes ayant moins de 1000 € pour vivre n'utilisent pas certaines aides techniques par manque de moyens financiers**. Les personnes réalisent donc bien un **choix cornélien** : elles préfèrent utiliser une partie de leur compensation pour survivre au quotidien, ce qui se ressent sur la compensation de leur handicap qui de ce fait est incomplète !

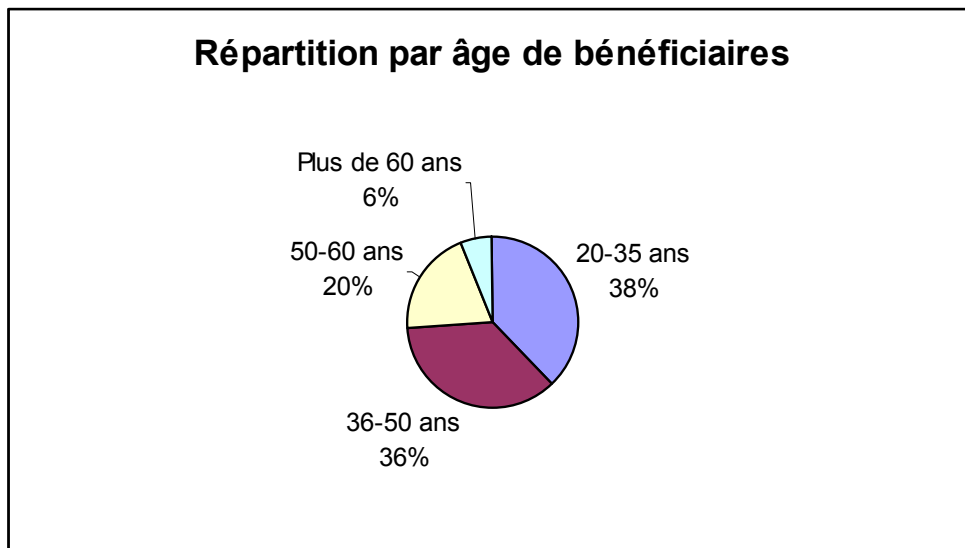
² Compensation : ce qui aide à compenser le handicap (aides humaines, techniques...)

◆ **Le cas particulier des bénéficiaires de l'AAH**

> **Des personnes en pleine force de l'âge, sans libre choix de leur mode de vie**

On retrouve donc la même analyse que la précédente chez les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). 587,74 € mensuels maximum pour vivre ! Or 60% des bénéficiaires de l'AAH n'ont pas d'autres sources de revenus pour vivre...

Quand on voit que **74% ont entre 20 et 50 ans**, on se demande comment en pleine force de l'âge, ces personnes peuvent supporter l'idée de vivre toute leur vie avec un revenu aussi bas ! D'ailleurs **la moitié des bénéficiaires de l'AAH estiment avoir un niveau de vie faible ou très faible**.



1/3 des bénéficiaires de l'AAH vivent seuls et plus de 75% sont célibataires, divorcés ou séparés. En parallèle **1/3 des bénéficiaires vivent dans leur famille**.

C'est donc cela le choix de ces personnes : **vivre seul et galérer** dans la vie quotidienne **ou rester dans sa famille** pour être aidé financièrement - sans pouvoir accéder à l'autonomie... **Où est le libre choix de vie ?**

> **Un niveau de handicap assez élevé**

64% des bénéficiaires font appel à une tierce personne et **la moitié utilisent certaines aides techniques** : une indication de leur niveau de handicap assez élevé. Quelles sont alors les chances de participation sociale d'une personne qui a un certain niveau de handicap et qui en outre bénéficie d'un revenu insuffisant ?

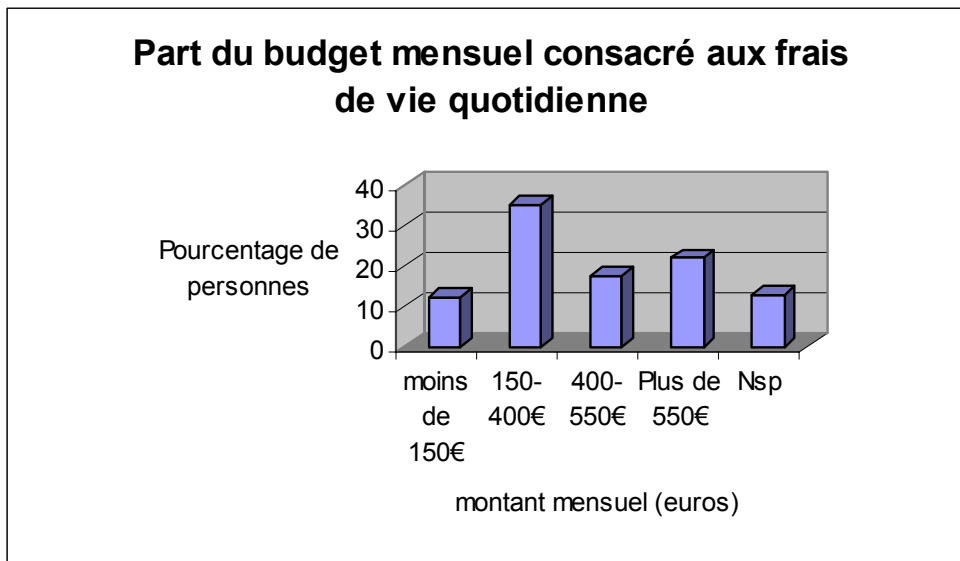
> **Survivre : la priorité**

1/4 des bénéficiaires touchent entre 500 et 1000 € de compensation ; or seulement 15% consacrent entre 500 et 1000 € de leur budget aux frais liés au handicap. 1/4 touchent entre 150 et 500 € de compensation ; or 1/3 consacrent entre 150 et 500 € de leur budget aux frais liés au handicap.

➔ le différentiel montre que les personnes préfèrent utiliser une part des sommes versées au titre de la compensation à autre chose que des aides techniques ou humaines. C'est donc qu'elles ne peuvent se suffire de leur revenu principal pour vivre.

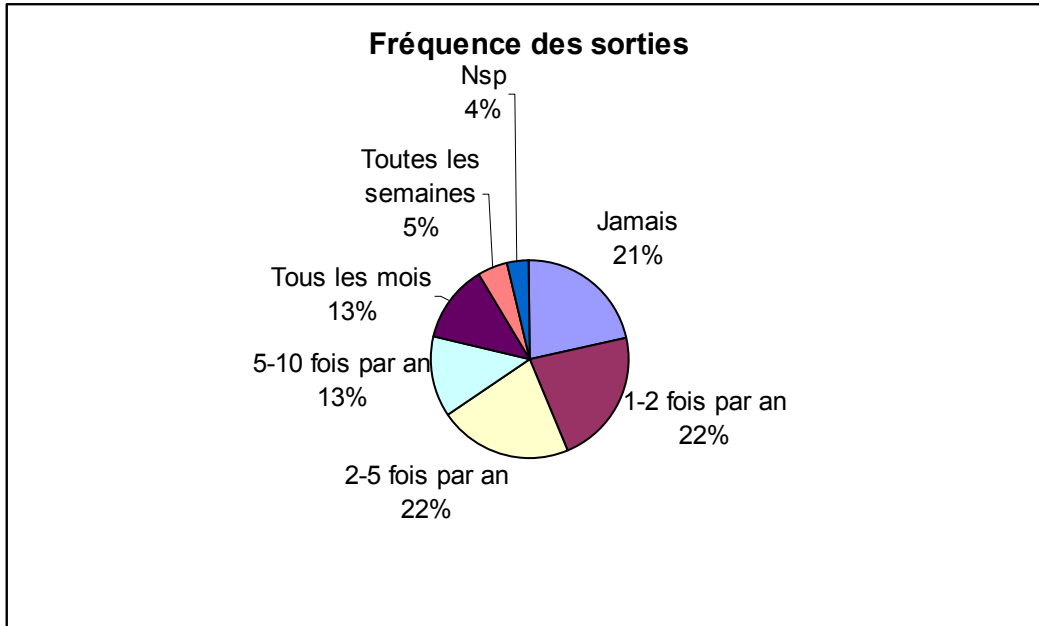
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Plus d'1/3 des bénéficiaires consacrent entre 150 et 400 € de leur budget mensuel aux frais de vie quotidienne. En revanche, 40% des personnes bénéficiant d'un autre revenu que l'AAH consacrent plus de 550 € de leur budget mensuel aux frais de vie quotidienne. Un montant plus en accord avec les réalités économiques actuelles.



> Une absence de vie sociale par manque de moyens financiers

65% des bénéficiaires sortent moins de 5 fois par an et 43% sortent moins de 2 fois par an.



66% des bénéficiaires de l'AAH ne pratiquent aucun sport ou loisir. Plus d'1/3 ne pratiquent aucun sport ou loisir par manque de moyens financiers. Et près de 50% des bénéficiaires pratiquant un sport ou un loisir y consacrent moins de 50 € par mois.

60% des bénéficiaires ne sont pas partis en vacances cet été. Plus d'1/3 ne sont pas partis par manque de moyens financiers.

◆ Conclusion

L'enquête sur les ressources des personnes en situation de handicap menée par l'APF vient confirmer si besoin en était que la non-revalorisation de l'AAH (et des ressources en général) est le chaînon manquant de la nouvelle loi. Le maintien de cette allocation à son faible niveau actuel risque en effet de déséquilibrer cette réforme et de finalement de la vider de sa substance. Si le volet compensation du handicap apporte en effet son lot d'avancées en tendant vers une compensation plus complète, le volet oublié des ressources maintiendra nombre de personnes dans des situations financières très difficiles voire inextricables qui nuiront in fine à la compensation.

L'équation présentée par le gouvernement pour justifier le maintien de l'AAH à son niveau actuel et qui consiste à dire que les personnes puisent sur leurs revenus pour « financer » leur handicap et que de ce fait le relèvement des prestations de compensation fera de l'AAH un vrai revenu d'existence se révèle fausse ou en tout cas incomplète. En effet, d'après l'enquête près de la moitié des personnes ne consacrent pas à la compensation l'ensemble du budget qui leur est alloué. Non pas que cette compensation soit surévaluée (30% d'entre eux déclarent se passer de certaines aides pour des raisons financières, 60% ne partent pas en vacances, plus de la moitié ne sortent presque jamais) mais tout simplement parce que ces personnes se voient dans l'obligation de choisir entre compenser leur handicap et... vivre ou tenter de le faire. **Dans de nombreux cas, ce n'est donc pas le revenu qui finance le handicap mais la compensation qui participe au financement de la vie quotidienne.**

L'absence de prise en compte dans le projet de loi de la question des ressources laissera donc les personnes en situation de handicap devant ce dilemme : vivre mieux son handicap grâce à de meilleures possibilités de compensation mais continuer à se serrer la ceinture ou utiliser ces dernières pour essayer de remédier à leur pauvreté structurelle en ne compensant pas le handicap à hauteur de leurs besoins.

On peut penser à la lumière de ces résultats que le gouvernement ignore qu'il est impossible d'avoir une participation sociale digne de ce nom avec 587 € par mois, un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

**Du 20 au 24 septembre 2004,
les personnes en situation de handicap
invitent les parlementaires chez elles !**

« Mieux connaître pour mieux représenter chaque citoyen »

Dans chaque département, l'Association des Paralysés de France invite les parlementaires à venir à la rencontre des personnes en situation de handicap, à leur domicile, du 20 au 24 septembre 2004.

L'occasion pour eux :

- ◆ D'instaurer un dialogue direct avec des personnes en situation de handicap
- ◆ D'avoir une connaissance approfondie de leurs conditions de vie
- ◆ De contribuer efficacement au débat sur le projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'occasion pour elles :

- ◆ De rencontrer un interlocuteur privilégié
- ◆ D'exprimer clairement leurs besoins et leurs attentes
- ◆ De bénéficier d'un véritable relais lors du débat parlementaire.

Au 10 septembre 2004, voici les réponses obtenues :

210 parlementaires ont répondu positivement à l'invitation des personnes en situation de handicap : 171 députés et 39 sénateurs.

Les députés participant aux visites :

109 députés UMP sur 363 élus à l'Assemblée Nationale
44 députés PS sur 149 élus à l'Assemblée Nationale
10 députés UDF sur 31 élus à l'Assemblée Nationale
6 députés PC sur 22 élus à l'Assemblée Nationale
2 députés n'appartenant à aucun groupe politique sur 11 élus à l'Assemblée Nationale

Les sénateurs participant aux visites :

17 sénateurs UMP sur 164 élus au Sénat
11 sénateurs PS sur 83 élus au Sénat
5 sénateurs « Union centriste » sur 29 au Sénat
5 sénateurs PC sur 23 élus au Sénat
1 sénateur « Rassemblement démocratique social et européen » sur 17 au Sénat

**Si vous souhaitez assister à une de ces rencontres,
merci de bien vous adresser à :**
Sylvaine Séré de Rivières, 01 40 78 69 60 / 06 0740 16 65
sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Liste des parlementaires

Prénom	Nom	Fonction	Parti	Département
Jean-Marie	Aubron	Député	PS	Moselle
Jean-Paul	Bacquet	Député	PS	Puy de Dôme
Marc	Bernier	Député	UMP	Mayenne
Eric	Besson	Député	PS	Drôme
Martine	Billard	Député	AUCUN GROUPE	Paris
Jean-Marie	Binetruy	Député	UMP	Doubs
Claude	Birraux	Député	UMP	Haute Savoie
Etienne	Blanc	Député	UMP	Ain
Emile	Blessig	Député	UMP	Bas Rhin
Patrick	Bloche	Député	PS	Paris
Alain	Bocquet	Député	PC	Nord
Daniel	Boisserie	Député	PS	Haute Vienne
Maxime	Bono	Député	PS	Charente Maritime
Chantal	Bourragué	Député	UMP	Gironde
Françoise	Branget	Député	UMP	Doubs
Ghislain	Bray	Député	UMP	Seine et Marne
Maryvonne	Briot	Député	UMP	Haute Saône
Chantal	Brunel	Député	UMP	Seine et Marne
Yves	Bur	Député	UMP	Bas Rhin
Martine	Carrillon-Couvreur	Député	PS	Nièvre
Jean-Paul	Chanteguet	Député	PS	Indre
André	Chassaigne	Député	PC	Puy de Dôme
Luc	Chatel	Député	UMP	Haute Marne
Jean-François	Chossy	Député	UMP	Loire
Marie-Françoise	Clergeau	Député	PS	Loire Atlantique
Philippe	Cochet	Député	UMP	Rhône
Georges	Colombier	Député	UMP	Isère
Louis	Cosyns	Député	UMP	Cher
Charles	Cova	Député	UMP	Seine et Marne
Claude	Darciaux	Député	PS	Côte d'Or
Olivier	Dassault	Député	UMP	Oise
Martine	David	Député	PS	Rhône
Jean-Pierre	Decool	Député	UMP	Nord
Marcel	Dehoux	Député	PS	Nord
Patrick	Delnatte	Député	UMP	Nord
Marie-Hélène	Des Esgaulx	Député	UMP	Gironde
Jacques	Desallandre	Député	PC	Aisne
Jean	Dionis du Séjour	Député	UDF	Lot et Garonne
Marc	Dolez	Député	PS	Nord
Jacques	Domergue	Député	UMP	Hérault
François	Dosé	Député	PS	Meuse
René	Dosièrè	Député	PS	Aisne
Olivier	Dosne	Député	UMP	Val de Marne
Jean-Louis	Dumont	Député	PS	Meuse
Jean-Paul	Dupré	Député	PS	Aude
Odette	Duriez	Député	PS	Pas de Calais
Claude	Evin	Député	PS	Loire Atlantique
Pierre-Louis	Fagniez	Député	UMP	Val de Marne
Yannick	Favennec	Député	UMP	Mayenne
Philippe	Feneuil	Député	UMP	Marne
Alain	Ferry	Député	UMP	Bas Rhin
Philippe	Folliot	Député	UDF	Tarn
Arlette	Franco	Député	UMP	Pyrénées orientales

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Yves	Fromion	Député	UMP	Cher
Catherine	Genisson	Député	PS	Pas de Calais
Guy	Geoffroy	Député	UMP	Seine et Marne
Jean-Marie	Geveaux	Député	UMP	Sarthe
Joël	Giraud	Député	PS	Hautes Alpes
Louis	Giscard d'Estaing	Député	UMP	Puy de Dôme
Jacques	Godfrain	Député	UMP	Aveyron
Claude	Greff	Député	UMP	Indre et Loire
Arlette	Grosskost	Député	UMP	Haut Rhin
Pascale	Gruny	Député	UMP	Aisne
Jean-Claude	Guibal	Député	UMP	Alpes Maritimes
Paulette	Guinchard-Kunstler	Député	PS	Doubs
Emmanuel	Hamelin	Député	UMP	Rhône
Michel	Heinrich	Député	UMP	Vosges
Pierre	Hellier	Député	UMP	Sarthe
Francis	Hillmeyer	Député	UDF	Haut Rhin
Jacques	Houssin	Député	UMP	Nord
Jean-Yves	Hugon	Député	UMP	Indre
Michel	Hunault	Député	UDF	Loire Atlantique
Jean-Louis	Idiart	Député	PS	Haute Garonne
Françoise	Imbert	Député	PS	Haute Garonne
Muguette	Jacquaint	Député	PC	Seine St Denis
Denis	Jacquat	Député	UMP	Moselle
Serge	Janquin	Député	PS	Pas de Calais
Olivier	Jardé	Député	UDF	Somme
Christian	Jeanjean	Député	UMP	Hérault
Dominique	Juillot	Député	UMP	Saône et Loire
Christian	Kert	Député	UMP	Bouches du Rhône
Nathalie	Kosciusko-Morizet	Député	UMP	Essonne
Jacques	Kossowski	Député	UMP	Hauts de Seine
Yvan	Lachaud	Député	UDF	Gard
Marc	Laffineur	Député	UMP	Maine et Loire
Marguerite	Lamour	Député	UMP	Finistère
Edouard	Landrain	Député	UMP	Loire Atlantique
Pierre	Lasbordes	Député	UMP	Essonne
Jean	Lassalle	Député	UDF	Pyrénées Atlantiques
Jean	Launay	Député	PS	Lot
Thierry	Lazaro	Député	UMP	Nord
Gilbert	Le Bris	Député	PS	Finistère
Jean-Yves	Le Déaut	Député	PS	Meurthe et Moselle
Jean-Yves	Le Drian	Député	PS	Morbihan
Jacques	Le Guen	Député	UMP	Finistère
Jean-Pierre	Le Ridant	Député	UMP	Loire Atlantique
Marylise	Lebranchu	Député	PS	Finistère
Jean-Marc	Lefranc	Député	UMP	Calvados
Michel	Lejeune	Député	UMP	Seine Maritime
Arnaud	Lepercq	Député	UMP	Vienne
Jean-Claude	Leroy	Député	PS	Pas de Calais
Claude	Leteurtre	Député	UDF	Calvados
Céleste	Lett	Député	UMP	Moselle
Geneviève	Levy	Député	UMP	Var
François	Liberti	Député	PC	Hérault
Michel	Liebgott	Député	PS	Moselle
Martine	Lignières-Cassou	Député	PS	Pyrénées Atlantiques
Gérard	Lorgeoux	Député	UMP	Morbihan
Lionnel	Luca	Député	UMP	Alpes Maritimes
Richard	Mallié	Député	UMP	Bouches du Rhône

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Noël	Mamère	Député	AUCUN GROUPE	Gironde
Corinne	Marchal-Tarnus	Député	UMP	Meurthe et Moselle
Philippe	Martin	Député	UMP	Marne
Henriette	Martinez	Député	UMP	Hautes Alpes
Bernard	Mazouaud	Député	UMP	Dordogne
Pierre	Méhaignerie	Député	UMP	Ille et Vilaine
Christian	Ménard	Député	UMP	Finistère
Alain	Merly	Député	UMP	Lot et Garonne
Denis	Merville	Député	UMP	Seine Maritime
Damien	Meslot	Député	UMP	Territoire de Belfort
Hélène	Mignon	Député	PS	Haute Garonne
Georges	Mothron	Député	UMP	Val d'Oise
Etienne	Mourrut	Député	UMP	Gard
Henri	Nayrou	Député	PS	Ariège
Alain	Néri	Député	PS	Puy de Dôme
Jean-Marc	Nesme	Député	UMP	Saône et Loire
Marie-René	Oget	Député	PS	Côtes d'Armor
Dominique	Paillé	Député	UMP	Deux Sèvres
Bernadette	Paix	Député	UMP	Haute Garonne
Christian	Patria	Député	UMP	Oise
Christian	Paul	Député	PS	Nièvre
Daniel	Paul	Député	PC	Seine Maritime
Jean-Claude	Perez	Député	PS	Aude
Geneviève	Perrin-Gaillard	Député	PS	Deux Sèvres
Bernard	Perrut	Député	UMP	Rhône
Christian	Philip	Député	UMP	Rhône
Michel	Piron	Député	UMP	Maine et Loire
Michel	Piron	Député	UMP	Maine et Loire
Bérengère	Poletti	Député	UMP	Ardennes
Bernard	Pousset	Député	UMP	Indre
Michel	Raison	Député	UMP	Haute Saône
Marcelle	Ramonet	Député	UMP	Finistère
Marc	Reymann	Député	UMP	Bas Rhin
Dominique	Richard	Député	UMP	Maine et Loire
Dominique	Richard	Député	UMP	Maine et Loire
François	Rochebloine	Député	UDF	Loire
Vincent	Rolland	Député	UMP	Savoie
Jean-Marie	Rolland	Député	UMP	Yonne
Philippe	Rouault	Député	UMP	Ille et Vilaine
Michel	Roumegoux	Député	UMP	Lot
Patrick	Roy	Député	PS	Nord
François	Sauvadet	Député	UDF	Côte d'Or
Georges	Siffredi	Député	UMP	Hauts de Seine
Yves	Simon	Député	UMP	Allier
Hélène	Tanguy	Député	UMP	Finistère
Jean-Charles	Taugourdeau	Député	UMP	Maine et Loire
Guy	Teissier	Député	UMP	Bouches du Rhône
Pascal	Terrasse	Député	UMP	Ardèche
Irène	Tharin	Député	UMP	Doubs
Philippe	Tourtelier	Député	PS	Ille et Vilaine
Alfred	Trassy-Paillogues	Député	UMP	Seine Maritime
Jean	Ueberschlag	Député	UMP	Haut Rhin
François	Vannson	Député	UMP	Vosges
Alain	Venot	Député	UMP	Eure et Loir
Jean-Sébastien	Vialatte	Député	UMP	Var
Alain	Vidalies	Député	PS	Landes
Jean-Claude	Viollet	Député	PS	Charente

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Gérard	Voisin	Député	UMP	Saône et Loire
Gérard	Weber	Député	UMP	Ardèche
Marie-Jo	Zimmermann	Député	UMP	Moselle
Michel	Zumkeller	Député	UMP	Territoire de Belfort
Jean	Arthuis	Sénateur	UNION CENTRISTE	Mayenne
Bernard	Barraux	Sénateur	UMP	Allier
Marie-Claude	Beaudeau	Sénateur	PC	Val d'Oise
Michel	Bécot	Sénateur	UMP	Deux Sèvres
Danielle	Bidard-Reydet	Sénateur	PC	Seine St Denis
Claude	Biwier	Sénateur	UNION CENTRISTE	Meuse
Yolande	Boyer	Sénateur	PS	Finistère
Robert	Bret	Sénateur	PC	Bouches du Rhône
Michelle	Demessine	Sénateur	PC	Nord
Fernand	Demilly	Sénateur	Rass démocr social et europ	Somme
Michel	Doublet	Sénateur	UMP	Charente Maritime
Michel	Dreyfus-Schmidt	Sénateur	PS	Territoire de Belfort
Roland	du Luart	Sénateur	UMP	Sarthe
Alain	Dufaut	Sénateur	UMP	Vaucluse
Daniel	Eckenspieller	Sénateur	UMP	Haut Rhin
Guy	Fischer	Sénateur	PC	Rhône
Charles	Gauthier	Sénateur	PS	Loire Atlantique
Alain	Gérard	Sénateur	UMP	Finistère
Jean-Pierre	Godefroy	Sénateur	PS	Manche
Jacqueline	Gourault	Sénateur	UNION CENTRISTE	Loir et Cher
Alain	Gournac	Sénateur	UMP	Yvelines
Hubert	Haenel	Sénateur	UMP	Haut Rhin
Jean-Louis	Juilhard	Sénateur	UMP	Puy de Dôme
André	Labarrère	Sénateur	PS	Pyrénées Atlantiques
Philippe	Labeyrie	Sénateur	PS	Landes
Jean-René	Lecerf	Sénateur	UMP	Nord
Valérie	Létard	Sénateur	UNION CENTRISTE	Nord
Jean-Louis	Lorrain	Sénateur	UMP	Haut Rhin
Georges	Mouly	Sénateur	UMP	Corrèze
Gisèle	Printz	Sénateur	PS	Moselle
Daniel	Reiner	Sénateur	PS	Meurthe et Moselle
Philippe	Richert	Sénateur	UMP	Bas Rhin
Bruno	Sido	Sénateur	UMP	Haute Marne
Jean-Pierre	Sueur	Sénateur	PS	Loiret
Pierre-Jean	Trémel	Sénateur	PS	Côtes d'Armor
André	Trillard	Sénateur	UMP	Loire Atlantique
Alain	Vasselle	Sénateur	UMP	Oise
Marcel	Vidal	Sénateur	PS	Hérault
François	Zocchetto	Sénateur	UNION CENTRISTE	Mayenne

Témoignages de personnes en situation de handicap

Christophe, 29 ans

A 29 ans, Christophe vit chez ses parents. Pour une seule raison : il ne bénéficie que d'une AAH (soit 587,74€ par mois) pour vivre. Il ne travaille pas. **A son âge, il aimerait avoir une vie autonome**, s'éloigner du cocon familial. Mais il s'interroge : « *Comment peut-on se loger, se nourrir, avoir des loisirs, payer ses factures avec 587€ par mois ?* » Cela lui est impossible !

Alain, 44 ans :

Alain vit chez lui avec son fils de 15 ans. Actuellement ses ressources se réduisent à l'AAH et son complément (soit 677,74€ maximum par mois). Comment vit-il au quotidien ? La question du choix – qu'il n'a pas – revient à chaque mot : « *L'AAH ne permet pas l'accès aux loisirs et les choix se limitent aux achats de 1 ères nécessités ; je dois faire mes courses alimentaires dans des magasins discount. J'ai été contraint de renoncer à l'achat d'un véhicule. Le choix de l'habitation est également restreint, de même que tous les achats liés à l'éducation et aux loisirs de mon enfant.* »

Laurent, 26 ans :

Laurent a un handicap lourd et évolutif. Il est bénéficiaire de l'AAH à taux plein (587,74€) et d'une ACTP de 472€. Un revenu et une compensation largement insuffisants qui ne lui permettent pas de vivre seul d'autant que Laurent a besoin d'une aide 24h sur 24. **Sa maman fait donc office de tierce personne.**

Si Laurent vivait seul et faisait appel à une aide humaine 24h/24, cela lui coûterait 10800€ hors frais de vie quotidienne !

Didier, 44 ans :

Tétraplégique, Didier vit seul et bénéficie d'une pension d'invalidité et du fonds spécial invalidité : des revenus qui atteignent juste 600€ par mois. Dès lors, pour faire face à ses frais de vie quotidienne, il a fait un **choix difficile, celui de la survie** : utiliser une partie de sa majoration tierce personne (compensation), alors qu'il aurait besoin de cette ressource pour pouvoir salarier une auxiliaire de vie plus de 1h30 par jour ! Dès lors c'est son état de santé qui en pâtit : trop peu d'heures en aide humaine l'ont conduit à avoir des problèmes de fatigue, sous alimentation, escarres et finalement à être hospitalisé.

Mais a-t-il aujourd'hui un autre choix ?